



Envoyé en préfecture le 03/02/2026  
Reçu en préfecture le 03/02/2026  
Publié le  
ID : 056-215600669-20260202-DEC\_CNE\_202616-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2026-16

**OBJET : Commune – Réaménagement d'un bâtiment existant en annexe à la maison de santé – Avenant N°1 pour le lot N°4, Couverture ardoise et zinc, gré à gré**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### DÉCIDE

**Article 1 :** de convenir avec l'entreprise ELIE LE PRIOL, 9 rue Hélène et Victor Basch 56300 PONTIVY, mandataire du LOT N°4 - couverture ardoise et zinc, pour l'aménagement d'un bâtiment existant en annexe à la maison de santé, d'un avenant pour complément de travaux, à hauteur de 643,00 €HT, soit 771,60 €TTC. Ainsi, le montant initial augmenté de l'avenant N°1 est porté à 11 003,00 €HT, soit 13 203,60 € TTC.

**Article 2 :** Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 2 février 2026

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 03/02/2026

Certifié exécutoire

Publié le

03/02/2026

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

